

**Document de questions et réponses n° 2**  
**DP – W6369-17-X014 – Services d'évaluation ergonomique de postes de travail**

<b>Numéro</b>	<b>Questions/réponses/modifications</b>
Question 2	Pouvez-vous confirmer si un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) est requis pour soumissionner? Si, à l'heure actuelle, notre organisation n'en a pas, devons-nous en obtenir un pour soumissionner?
Réponse 2	Le numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) est essentiel à l'attribution du contrat. Voir la section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, CCUA 2003 (2016-04-04) : <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/21">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/21</a> .
Question 3	Pouvez-vous préciser si les ressources que nous proposons doivent inclure un kinésologue ET un physiothérapeute, ou si le gouvernement demande l'une ou l'autre de ces ressources?
Réponse 3	Voir le document de questions et réponse n° 1, réponse 1.